

**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	25	11	89
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué,

Vu l'Article L2121-17 du CGCT qui dispose : « Si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. ».

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre 2025 à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
30/10/2025

DATE D'AFFICHAGE :
04/11/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

**EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 06
POUVOIRS : 02
VOTANTS : 08**

Etaient présents :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

Absents représentés :

Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
représentée par Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal,
représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,

Absents Excusés :

Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur Franck LE BRETON, conseiller municipal.

Absents :

Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,
Monsieur Jérémie CARMES, conseiller municipal,

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Alexandre FOURRAT a été élu secrétaire de séance  
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°89 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2025 (Annexe 1)**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2025.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer ce procès-verbal.

**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 25 | 11 | 90 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué,

**Vu** l'Article L2121-17 du CGCT qui dispose : « Si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. ».

**L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre 2025 à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
30/10/2025

DATE D'AFFICHAGE :  
04/11/2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14  
PRESENTS : 06  
POUVOIRS : 02  
VOTANTS : 08

**Etaient présents :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,

**Absents représentés :**

Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,  
représentée par Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,  
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal,  
représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,

**Absents Excusés :**

Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Monsieur Franck LE BRETON, conseiller municipal.

**Absents :**

Madame Peggy SHELLEY, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal,

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Alexandre FOURRAT a été élu secrétaire de séance
(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°90 Approbation avenant n°3 DSP Méribel Alpina -Télécabine de l'Olympe 1 – ANNULE ET REMPLACE la délibération 250766 (Annexes 2, 3, 4, 5).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un recours gracieux au titre du contrôle de légalité contre l'avenant n°2 à la DSP portant sur l'exploitation de la télécabine de l'Olympe I.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n° 3 concernant le contrat de délégation de service public liant la commune de Brides-les Bains à la Société Méribel Alpina pour l'exploitation de la télécabine de l'Olympe I

Vu la Délibération N° 23.05.50 portant attribution du contrat de délégation de service public en date du 16/05/2023 ;

Vu le projet d'avenant n° 3 à ladite délégation ci annexée portant sur :

- La phase 2 des travaux initialement prévus à l'article 5 de la concession
- Le programme d'investissement
- La durée de la délégation de service public

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'Unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 3, ci annexé, au contrat de délégation de service public liant la commune de Brides-les-Bains à la Société MERIBEL ALPINA pour l'exploitation de la télécabine de l'Olympe I.

**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**

